

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté
française du 3 novembre 1993 portant nomination des
membres de la Commission paritaire de l'enseignement
spécial libre confessionnel**

AGt. 16-07-1998 M.B. 14-10-1998

Le Gouvernement de la Communauté française ,

Vu le décret du 1^{er} février 1993 fixant le statut des membres du personnel subsidié de l'enseignement libre subventionné modifié par les décrets des 22 décembre 1994, 10 avril 1995, 25 juillet 1996 et 24 juillet 1997;

Vu l'arrêté de l'Exécutif du Gouvernement de la Communauté française du 18 février 1993 relatif aux commissions paritaires dans l'enseignement libre confessionnel;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 3 novembre 1993 portant nomination des membres de la Commission paritaire de l'enseignement spécial libre confessionnel, tel que modifié par les arrêtés du Gouvernement de la Communauté française des 21 octobre 1994, 5 décembre 1994, 16 février 1998 et 2 avril 1998,

Arrête :

Article 1^{er}. - Dans l'article 1^{er} de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 3 novembre 1993 portant nomination des membres de la Commission paritaire de l'enseignement spécial libre confessionnel, tel que modifié par les arrêtés du Gouvernement de la Communauté française des 21 octobre 1994, 5 décembre 1994 et 16 février 1998, les termes « M. A. Dehaspe », « M. J.-P. Lassois », « M. J.-C. Wilkin », « M. A. Janne »; « M. J. Mazy », « M. J. Degobert » et « M. C. Knipping » sont respectivement remplacés par les termes « M. J. Degobert », « M. A. Dehaspe », « M. J.-P. Lassois », « M. J.-P. Hulsmans », « M. C. Bauduin », « M. Ch. Noez » et « M. J. Talbot ».

Article 2. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature

Bruxelles, le 16 juillet 1998.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

La Ministre-Présidente chargée de l'Education, de l'Audiovisuel, de l'Aide à la Jeunesse, de l'Enfance et de la Promotion de la Santé,

Mme L. ONKELINX